

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05019 Numéro SIREN : 803 056 977 Nom ou dénomination : A&A

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2023 sous le numéro de dépôt 10343

2022

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2022

10343

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		A&A		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		4 AV VICTOR HUGO		93320 LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	
SIRET		8 0 3 0 5 6 9 7 7 0 0 0 1 7		31 JUL. 2023	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	
				Exercice N clos le	
				30 06 2022	
		Brut		Amortissements - Provisions	
		1		2	
				3	
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	67 500 012	67 500
		Autres *	014	016	
	Immobilisations corporelles *		028	5 000 030	5 000
	Immobilisations financières * (1)		040	042	
	Total I (5) 044			72 500 048	5 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	14 800 052	14 800
		Marchandises *	060	062	
		Avances et acomptes versés sur commandes	064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	
		Autres * (3)	072	9 747 074	9 747
		Valeurs mobilières de placement	080	082	
		Disponibilités	084	115 882 086	115 882
		Charges constatées d'avance *	092	094	
Total II 096			140 429 098	140 429	
Total général (I + II) 110				212 929 112	5 000
					207 929
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		5 000
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		500
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		132
	Report à nouveau		134		91 034
	Résultat de l'exercice		136		23 866
	Provisions réglementées		140		
Total I 142					120 400
Provisions pour risques et charges		Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		16 596
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		15 947
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	5 585	172
Produits constatés d'avance			174		
Total III 176					87 529
Total général (I + II + III) 180					207 929
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Designation de l'entreprise		SARL A&A		Neant ☐		
Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				30 06 2022		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	198		
	Production vendue { Biens dont export et livraisons 215 214 Services * 217 218			508 228		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224			
	Subventions d'exploitations reçues		226			
	Autres produits		230	1		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232		508 427		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	247 666		
	Variation de stocks (marchandises) *		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	16 270		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240	48 700		
	Autres charges externes * (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)		242	42 055		
	Impôts taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)		244	1 706		
	Remunérations du personnel *		250	94 300		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	26 069		
	Dotations aux amortissements *		254			
	Dotations aux provisions		256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259 } 262						
Total des charges d'exploitation (II)		264		476 766		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270		31 661		
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V) 294 201		
Produits exceptionnels (IV)			290			
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	2 875		
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)			306	4 719		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			310	23 866		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	23 866 314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324	4 719		
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248	330	2 875		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
DEDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU - TE (44 octies et octies A) 987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies) 981	JEI (44 sexies A) 989				
	ZRD (44 terdecies) 127	ZRR (44 quidecies) 138				
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodecies) 991	Investissements outre-mer 344				
	ZFANG (44 quaterdecies) 345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies) 993				
	BUD (44 sexdecies) 992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350	
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies) 655					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A) 643					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B) 645					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C) 647					
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D) 648					
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E) 641					
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990					
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G) 649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	31 460	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	31 460	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
ACTIF IMMOBILISÉ														
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	67 500	402		404		406	67 500					
	Autres	410		412		414		416						
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426						
	Constructions	430		432		434		436						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	2 500	442		444		446	2 500					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456						
	Matériel de transport	460		462		464		466						
	Autres immobilisations corporelles	470	2 500	472		474		476	2 500					
Immobilisations financières		480		482		484		486						
TOTAL		490	72 500	492		494		496	72 500					
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations de l'exercice		Diminutions : amortissements aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES														
Fonds commercial		495		497		498		499						
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506						
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516						
	Constructions	520		522		524		526						
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		2 500	532	534		536	2 500					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546						
	Matériel de transport	550		552		554		556						
	Autres immobilisations corporelles	560		2 500	562	564		566	2 500					
TOTAL		570		5 000	572	574		576	5 000					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)												
Nature des immobilisations cédées		1	2	3	4	5								
virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		6	7	8	9	10								
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values									
					Court terme *	Long terme								
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧						
1														
2														
3														
4														
5														
6														
7														
8														
9														
10														
Total	578	580	582	584	586	581	587	589						
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595						
TOTAL					596	585	597	599						

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septes A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A&A		Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur comptes clients	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres immobilisations incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775	TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 982 bis 209-II-2 du CGI)		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter		
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
IV DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		381	
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326 380	
N° du centre de gestion agréé		388			
Montant de la TVA collectée		374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

⑤

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2033-E-SD 2022

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A&A		Néant ☐	
Exercice ouvert le 01/07/2021		et clos le 30/06/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel *				376	4.00
Dont apprentis				657	
Dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	508 425
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	508 425
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	1
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	263 936
Variation négative des stocks				145	48 700
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	22 744
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	335 380
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)	137 173 047
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	173 047
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre				020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)				022	508 425
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)				026	
Période de référence				024	0 1 0 7 2 0 2 1 016 3 0 0 6 2 0 2 2
Date de cessation					

¹ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salaires »

⑥

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

1 1 (1) Néant ☐

Exercice clos le		3	0	0	6	2	0	2	2	SIREN	8	0	3	0	5	6	9	7	7		
Dénomination de l'entreprise		A&A																			
Adresse (voie)		4 AV VICTOR HUGO																			
Code postal		9	3	3	2	0	Ville		LES PAVILLONS-SOUS-BOIS												
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE										901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE										903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES										904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :																			
Forme juridique					Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention										Nb de parts ou actions				
Adresse N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				
Forme juridique					Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention										Nb de parts ou actions				
Adresse N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				
Forme juridique					Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention										Nb de parts ou actions				
Adresse N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				
Forme juridique					Dénomination														
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention										Nb de parts ou actions				
Adresse N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :																			
Titre (2)					Nom patronymique										Prénom(s)				
Nom marital					% de détention										Nb de parts ou actions				
Naissance : Date					N° Département					Commune					Pays				
Adresse : N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				
Titre (2)					Nom patronymique										Prénom(s)				
Nom marital					% de détention										Nb de parts ou actions				
Naissance : Date					N° Département					Commune					Pays				
Adresse : N°					Voie														
Code postal					Commune										Pays				

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

SARL A&A

SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4, Avenue Victor Hugo

93320 Les Pavillons sous Bois

R.C.S. BOBIGNY 803 056 977

ANNEXE

CONFORME AU DECRET DU 29 NOVEMBRE 1983

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 juin 2022, dont le total général est de **207 929 euros** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un bénéfice de **23 866**.

L'exercice a une durée de **douze mois**, recouvrant la période **du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022**.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels. Elle comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan et au compte de résultat, de façon que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du compte de résultat de l'exercice.

ANNEXE N°1

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'image fidèle ont été respectés à partir des éléments suivants :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à un autre.
- Indépendance des exercices.

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du plan comptable général. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux en euros courants.

ANNEXE N°2

Aucun changement de méthode n'est intervenu d'un exercice à l'autre.

ANNEXE N°3

CONSOLIDATION

La Société **A&A** n'entre pas dans le périmètre de consolidation par intégration d'une autre Société.

ANNEXE N°4

IMMOBILISATION INCORPORELLE

- 1) Aucun frais d'établissement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
- 2) Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.
- 3) Aucun élément au titre du fonds commercial n'a été comptabilisé au cours de l'exercice.

ANNEXE N°5

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production d'immobilisations faites par la Société pour elle-même.

ANNEXE N°6

La Société **A&A** ne détient aucun titre ressortissant au domaine des filiales et des participations au sens des articles L.233-1 et 233-2 du Code de commerce.

ANNEXE N°7

MOUVEMENT DE L'ACTIF IMMOBILISE

Voir tableau n° 2033 C.

ANNEXE N°8

Voir tableau n° 2033D

Ce tableau appelle le commentaire suivant :

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme d'amortissement **LINEAIRE**

ANNEXE N°9

Aucune n'avance et aucun crédit n'a été consenti aux dirigeants sociaux au cours de l'exercice.

ANNEXE N°10

Aucune charge financière n'a été incorporée dans le coût de production des stocks.

ANNEXE N°11

Les stocks fongibles inscrits au bilan résultent des derniers prix du marché connus à la clôture des comptes :

❖ **Matières premières au 30/06/2022** **14 800 €**

ANNEXE N°12

1) CHARGES À REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES.

A) CHARGES D'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS

Aucuns frais de cette nature n'ont été enregistrés au cours de l'exercice.

B) FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS

Aucuns frais de cette nature n'ont été enregistrés au cours de l'exercice.

2) PRODUITS À RECEVOIR SUR CREANCES

Aucun produit à recevoir n'a été enregistré en fin d'exercice.

ANNEXE N°13

L'entreprise a 2 emprunts à la fin de l'exercice auprès de la BNP PARIBAS :

- Crédit SILO de 30 000 euros

Mensualité de 284 euros. Dernière échéance juillet 2022

-Prêt Professionnel de 20 000 euros

Mensualité de 344,47 €

ANNEXE N°14

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Parts composant le capital social :

- Au début de l'exercice **100 PARTS DE 50 EUROS**
- A la fin de l'exercice **100 PARTS DE 50 EUROS**

ANNEXE N°15

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

Aucune dette de l'entreprise n'est garantie par des sûretés réelles.

ANNEXE N°16

1) PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Aucun produit constaté d'avance n'a été enregistré en fin d'exercice.

2) CHARGES À PAYER SUR DETTES

La récapitulation par nature des dettes, des charges à payer en fin d'exercice se présente comme suit :

Personnel	22 780 €
Charges sociales	12 204 €
Etat, Impôts sur les bénéfices	6 176 €
Etat, TVA à payer	5 835 €
Etat, TVA collectée sur client dus	0 €

	46 995 €

ANNEXE N°17

Cette récapitulation appelle les commentaires suivants :

Ces dettes et charges (salaires, charges sociales et fiscales) constituent des frais du dernier mois ou du dernier trimestre réglés au début de l'exercice.

ANNEXE N°18

ECARTS DE CONVERSION

Aucune opération en devises ne figure dans les soldes des comptes de tiers en fin d'exercice. Par suite, les écarts de conversion n'ont pas de raison d'être mentionnés.

ANNEXE N°19

CREDIT BAIL

Aucune opération de crédit bail n'est en cours à la clôture de l'exercice.

ANNEXE N°20

REPRISE D'AMORTISSEMENTS

Aucune reprise d'amortissement n'a été effectuée au cours de l'exercice.

ANNEXE N°21

Aucune opération n'a été effectuée au cours de l'exercice avec des entreprises liées.

ANNEXE N°22

METHODE DE REEVALUATION

L'entreprise n'a pas procédé à la réévaluation de son bilan.

ANNEXE N°23

ENGAGEMENTS FINANCIERS PARTICULIERS

Aucun engagement n'a été donné ou reçu à la fin de l'exercice.

ANNEXE N°24

PARTS BENEFICIAIRES

Aucune part bénéficiaire n'a été émise par la Société **A&A**

ANNEXE N°25

ENGAGEMENTS

Aucun engagement et notamment en matières de pensions complémentaires de retraite et indemnités assimilées n'a été contracté au profit des dirigeants, des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

SARL A&A

SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4, Avenue Victor Hugo

93320 Les Pavillons sous Bois

R.C.S. BOBIGNY 803 056 977

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 28 DECEMBRE 2022
--

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit décembre à 10 heures.

Les associés de la Société «A&A», Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros divisé en 100 parts de 50 euros chacune, se sont réunis au siège social.

SONT PRESENTS

❖ **Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica**, propriétaire
de parts sociales

50 PARTS

❖ **Madame IVANOVA Julija**, propriétaire
de parts sociales

50 PARTS

100 PARTS

Le capital social étant ainsi représentée, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica, Gérante Associée.**

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le bilan, le compte de résultat et les annexes de l'exercice clos le **30 juin 2022.**
- Le rapport de gestion.
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Elle rappelle que tous ces documents sont à la disposition des associés au siège social.

Ceux-ci lui donnent acte de sa déclaration.

La Présidente rappelle ensuite l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le **30 juin 2022.**

- Quitus au Gérant.
- Examen et approbation des conventions réglementées visées à l'article L.223-19 du Code commerce.
- Affectation du résultat
- Rémunération du gérant
- Dividende
- Questions diverses
- Autorisation donnée au gérant pour passer un acte
- Elle donne ensuite lecture du rapport de gestion. Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Il est procédé à la mise aux voix des résolutions suivantes, telles qu'elles résultent de l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale connaissance prise des comptes et bilan de l'exercice clos **le 30 juin 2022**, décide de les approuver tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus à **Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica, Gérante**, de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à la somme de **23 866 euros** :

↳ En « report à nouveau » pour la somme de **23 866 euros**

Et prend acte de ce qu'à la suite de cette affectation les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

▪ Capital social	5 000 €
▪ Réserve Légale	500 €
▪ Report à nouveau	114 900 €

SITUATION NETTE	120 400 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

❖ Rémunération de la gérante Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica:

L'assemblée Générale, après avoir entendu les explications qui lui sont fournies par **Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica**, la Gérante, prend acte de ce qu'au cours de l'exercice, elle a perçu une rémunération nette de 30 000 €, en qualité de gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi.

❖ Contrat de travail de Mme IVANOVA Julija

Un Contrat à Durée Indéterminée lie Mme IVANOVA à la société A&A depuis le 01 juillet 2016, sur le poste de VENDEUSE. A ce titre, elle a perçu une rémunération nette de 7 649 € pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Madame IVANOVA Julija n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi.

QUATRIEME RESOLUTION :

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale donne autorisation au gérant pour passer un acte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité. Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica n'ayant pas pris part au vote, conformément à la loi.

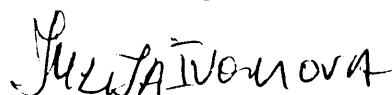
"L'ordre du jour étant ainsi épuisé, la séance est levée."

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès verbal, signé par chacun des membres de l'Assemblée.

Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica



Madame IVANOVA Julija



SARL A&A

SOCIETE A RESPONSABILITÉ LIMITEE AU CAPITAL DE 5 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : 4, Avenue Victor Hugo

93320 Les Pavillons sous Bois

R.C.S. BOBIGNY 803 056 977

**RAPPORT DE GESTION À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 DECEMBRE 2022**

Chers Associés,

Je vous présente les comptes et le bilan de l'exercice clos le trente juin 2022.

RAPPORT GENERAL :

Le compte de résultat fait apparaître au	30/06/2022
Un total de produits d'exploitation de	508 427 €
Le total des charges d'exploitation de	476 766 €
Le résultat d'exploitation s'est élevé à	31 661 €
Déduction des charges financières	201 €
Augmentation des produits financiers	0 €
Déduction des charges exceptionnelles	2 875 €
Impôts sur les bénéfices de	4 719 €
Le résultat net est de	23 866 €

L'exercice se solde par un **BENEFICE NET COMPTABLE DE 23 866 EUROS.**

Je vous propose d'affecter ce bénéfice de 23 866 euros :

- ✚ En « report à nouveau » pour la somme de 23 866 euros

DECISION DE CONTINUATION

A la suite de l'affectation du résultat de cet exercice, les capitaux propres s'établiront ainsi qu'il suit :

▪ Capital social	5 000 €
▪ Réserve Légale	500 €
▪ Report à nouveau	114 900 €

SITUATION NETTE	120 400 €

Je vous demande en conséquence de bien vouloir statuer dès à présent, en faveur de la continuation de notre activité, et ce conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce.

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

❖ Rémunération de la gérante Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica

Je vous précise qu'au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, j'ai perçu une rémunération nette de 30 000 €, en ma qualité de **gérante**.

❖ Contrat de travail de Mme IVANOVA Julija

Un Contrat à Durée Indéterminée lie **Mme IVANOVA Julija** à la société A&A depuis le 01 juillet 2016, sur le poste de VENDEUSE. A ce titre, elle a perçu une rémunération nette de 7 649 € pour ledit exercice.

DIVIDENDE

Aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices.

CONCLUSION

Je vous remercie si elles ont votre accord de bien vouloir adopter les résolutions qui vous sont soumises et de me donner quitus de ma gestion pour cet exercice.

**La Gérante,
Madame JAKIMOVA épouse MINCEV Gorica**

